

L'Autorité palestinienne retire sa plainte contre Israël

RÉSEAU VOLTAIRE | 6 AOÛT 2014

ESPAÑOL



L'Autorité palestinienne a fait annuler par Fatou Bensouda, procureure de la Cour pénale internationale, la plainte déposée le 25 juillet 2014 par Saleem al-Saqqa, ministre palestinien de la Justice, et Ismaeel Jaber, procureur général de Gaza pour les crimes de guerre commis à Gaza par l'armée israélienne.

Le président par intérim Mahmoud Abbas a argué que cette plainte risquait de se retourner contre la Résistance (ce qui est juridiquement faux) et que l'Autorité palestinienne privilégiait une autre stratégie : l'adhésion à la Cour (à laquelle elle n'a jamais procédé).

Cette plainte avait été approuvée par 130 professeurs de droit du monde entier. En accusant Israël de colonialisme, elle provoquait automatiquement une série de mesures conservatoires et interdisait aux entreprises étrangères de commercer avec des entités israéliennes établies dans les territoires occupés. De sorte que, même si cette plainte n'était pas jugée avant longtemps, elle aurait pourtant porté des effets immédiats.

Le porte-parole du Hamas, Sami Abou Zouhri, a commenté :

« N'écoutez aucune voix qui suggérerait que nous serions opposés à une action auprès de la Cour pénale internationale. Certaines personnes disent que le Hamas ou d'autres Résistants pourraient être victimes d'une telle démarche, mais ce n'est pas vrai. Ce n'est que de la propagande. Rien de ce que nous faisons ne nous fait peur. Nous sommes sous occupation et c'est notre droit, selon la loi, de résister. Et c'est aussi le droit de notre population d'être défendue. »

En l'absence d'élections, Mahmoud Abbas est président par intérim depuis 2009. Accusé de collaborer avec Israël, il était redevenu populaire en soutenant la population de Gaza depuis le début de l'opération « Roc inébranlable » (dite aussi « Bordure protectrice »).

Source : « L'Autorité palestinienne retire sa plainte contre Israël », *Réseau Voltaire*, 6 août 2014, www.voltairenet.org/article185009.html